

Communauté de communes Petite Montagne

Compte rendu conseil communautaire du 17 mars 2016 convocation 29 février 2016

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE , Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT ,Eric JACQUEMIN , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, André REYDELLET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Frédéric JACQUEMIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT , Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Pascal FEAU, Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représentée par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO , Raymond VINCENT, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE ,Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER représenté par son suppléant Bernard SAUGIER , Alain BORGES, Isabelle BRANCHY , Frédéric BRIDE , Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER, Michel RAFFIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jacques CALLAND, Patrick ANDREY, Christelle CHAVARD, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : André REYDELLET.

Le Président souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires particulièrement à Madame Cécile BESNIER-TRECOURT et Monsieur Eric JAQUEMIN, les 2 conseillers élus par le conseil municipal d'Arinthod en application de l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2015 fixant la représentativité des communes au sein du conseil communautaire. Le Président ouvre la séance en rappelant que les documents budgétaires qui seront présentés ont été adressés en amont aux conseillers communautaires, tout comme ceux pour la réunion du 09/02/2016

➤ Rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président

Aménagement aire de stationnement destinée au groupe scolaire et collège :

Les prestations de bordures et d'enrobés font l'objet d'un acte de sous-traitance de la société Famy au profit de l'entreprise SJE pour un montant de 84 430.15 € HT

Location de 2 logements à AROMAS

Le bail de location du logement temporaire au nom de Madame Louise MICHEL et celui au nom de Monsieur Aurélien JULIE pour un autre logement sont reconduits.

Enquête publique liée au zonage d'assainissement sur Marigna sur Valouse

Comme Madame la commissaire a exigé une réunion publique malgré les informations et la diffusion dans toutes les boîtes aux lettres de ce village de flyers indiquant les dates de l'enquête publique, il est obligatoire de prolonger la durée de l'enquête de 26 jours. Elle s'est terminée le 17 mars 2016.

➤ Rapports sur le prix et la qualité du service (R.P.Q.S.)- Assainissement collectif et non collectif :

Ces documents qui retracent l'existant et l'activité de chacun des services sont approuvés à l'unanimité par les conseillers communautaires, ils sont consultables à la communauté de communes et en mairie.

➤ Approbation des comptes de gestion - exercice 2015,

Pour chacun des budgets annexes suivants : assainissement collectif et assainissement non collectif

Considérant que les comptes de gestion établis par le trésorier pour chacun de ces budgets reflètent l'intégralité des dépenses et des recettes du budget concerné, les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité ces comptes de gestion.

➤ Approbation et vote des comptes administratifs - exercice 2015 et affectation du résultat

Aucun conseiller communautaire ne demande le vote à bulletin secret des comptes administratifs

I. Assainissement collectif

	GESTION 2015	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2015)	Restes à réaliser	RESULTAT avec restes à réaliser
SECTION FONCTIONNEMENT	34 196.62 €	0.00 €		34 196.62 €
SECTION INVESTISSEMENT	411 402.94 €	- 44 623.08 €	Dép. :315 300.00 € Rec : 110 570.00 €	162 049.86 €

Soit toutes sections confondues : 196 246.48 €

La gestion 2015 est marquée par :

- ❖ la réalisation d'un prêt de 300 000 € auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté sur 15 ans au taux fixe de 1.59 %
- ❖ le réaménagement de 2 prêts

	prêt initial BPBFC	Contrat de prêt réaménagé BPBFC
1^{ère} échéance	20/10/2010	20/07/2015
dernière échéance	20/10/2030	20/07/2030
montant	200 000 €	163 300,08 € sans frais et pénalités
taux	3,48 %	2,80 %
échéance constante	60 échéances de 3 593,10 €	60 échéances 3 342,55 €

Soit une différence de 16 619,97 € sur la durée de ce prêt

	prêt initial BPBFC	Contrat de prêt réaménagé BPBFC
1^{ère} échéance	16/10/2008	16/10/2015
dernière échéance	16/10/2033	16/07/2033
montant	500 000 €	411 926,45 € sans frais et pénalités
taux	4.62 %	3,00 %
échéance constante	100 échéances 8 457,20 €	72 échéances 7 425,20 €

Soit une différence de 74 304,50 € sur la durée de ce prêt

⇒ Soit un total pour les prêts réaménagés de 90 924,47 €

- ❖ L'intégration comptable des travaux d'assainissement sur la commune de Thoirette

Dépenses réseau STEP	1 026 429,58
Subventions réseau STEP	462 467,83
Dépenses place Faury	14 018,08
Participations place Faury	6 244,86
Dépenses 2008	4 072,38
FCTVA	161 132,35
Coût résiduel 415 305,49 €	

Pour permettre des comparaisons avec d'autres travaux, un emprunt du montant du coût résiduel au taux 4,5 % sur 20 ans est simulé. L'annuité serait de 31 927,05 € soit 1,55 € m3 traité (sans tenir compte du nombre d'abonnés) et de 0.92 € m3 traité en tenant compte du nombre d'abonnés.

En réalité, pour financer les travaux, deux emprunts ont été souscrit au taux de 3.40 % et de 1.59 %

- ❖ Réception des travaux d'assainissement collectif sur Fetigny et sur Louvenne
Les subventions ne sont pas encore toutes perçues

❖ Des études et la première tranche des zonages d'assainissement

Le Président confirme que des fonds de concours pour ces zonages ne seront pas appelés auprès des communes.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le compte administratif 2015.

Affectation du résultat

Les conseillers communautaires constatent que le résultat 2015 de la section d'investissement après restes à réaliser est positif et qu'aucune affectation du résultat de fonctionnement n'est obligatoire.

2. Assainissement non collectif (SPANC)

	GESTION 2015	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2015)	RESULTAT au 01 janvier 2016
SECTION FONCTIONNEMENT	- 4 139.43 €	7 170.58 €	3 031.15 €
SECTION INVESTISSEMENT	11 397.18 €	- 6 877.75 €	4 819.43 €

Le résultat négatif de fonctionnement en 2015 s'explique par le fait que l'Agence de l'Eau n'a pas pu verser les primes liées à l'activité 2014 du service avant le 31/12/2015, 6 090 € seront versés en 2016.

Comme le résultat de clôture 2014 en investissement était négatif (nécessité de remplacer la voiture d'une des techniciennes qui a été volée début 2014) 6 877.75 € ont été affectés au 1068 d'où la gestion 2015.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le compte administratif.

Affectation du résultat

Les conseillers communautaires constatent que le résultat 2015 de la section d'investissement est positif et qu'aucune affectation du résultat de fonctionnement n'est obligatoire.

✚ Vote des budgets primitifs 2016 pour les budgets annexes

Aucun conseiller communautaire ne demande le vote à bulletin secret des comptes administratifs

1. Assainissement collectif

Le Président rappelle le tarif de la redevance voté fin d'année 2015, au plus juste des besoins pour le service (part fixe 52.50 € ; part variable 1.53 €/m3)

En fonctionnement les prévisions 2016 reflètent la réalité des besoins et tiennent compte du montant des amortissements 257 463 €

La section d'investissement reflètent les opération en cours : Fétigny , Louvenne , Andelot (étude réseau), Aromas (étude réseau) , zonages sont reportées et les projets : Aromas (élimination eaux claires parasites), Saint-Julien (élimination eaux claires parasites), Dessia (plan), Gigny (étude réseau), Arinthod (plan d'épandage), Cernon (cité Edf, réhabilitation avant voirie), Chemilla (étude), Montfleur (étude).

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget 2016 tel que présenté

La section de fonctionnement s'équilibre à 619 512 € et celle d'investissement à 1 189 111 €.

2. Assainissement non collectif (SPANC)

Selon certaines conditions, (prendre contact avec les techniciennes), la réhabilitation d'assainissement non collectif peut bénéficier de subvention par l'Agence de l'Eau pour un maximum de 3 000 €. Le dossier des particuliers est transmis à cet organisme par la collectivité, cette dernière sert également d'intermédiaire pour le versement des aides.

En tenant compte d'une démarche complète pour 5 dossiers et des frais du service, la section de fonctionnement s'équilibre à 73 121 €. La section d'investissement s'équilibre à 9 485 €.

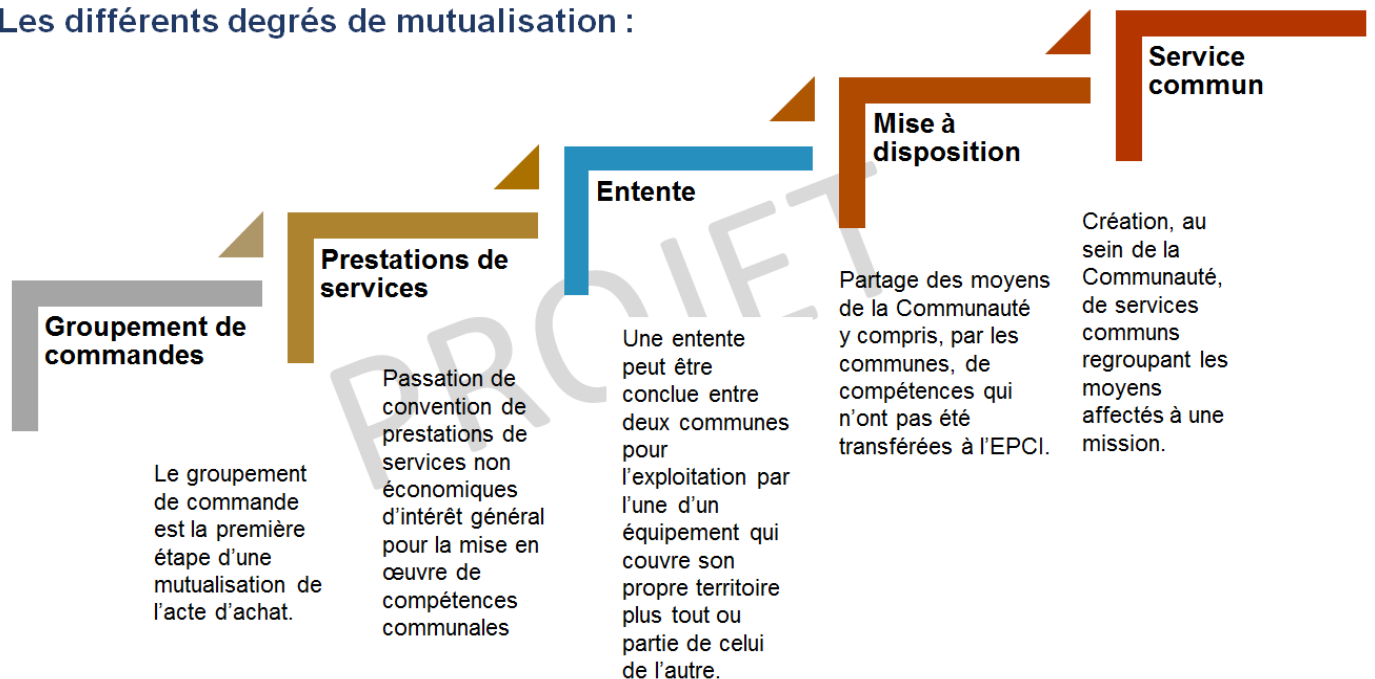
Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget 2016 tel que présenté.

✚ Présentation du projet du schéma de mutualisation par le cabinet KPMG représenté par Monsieur COCHET,

Imposé par les lois n°2010-1563 du 16 décembre 2010 dite RCT Réforme des Collectivités Territoriales, n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite de Modernisation de l'Action publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, le schéma de mutualisation des services est obligatoire. Il porte sur la durée du mandat (2016-2020), et chaque année, le Président, avant le vote du Budget primitif, rend compte de sa mise en œuvre et de son évolution. Il est « à la carte ».

Après un état des lieux du territoire et un rappel des statuts de la communauté des communes, différents degrés de mutualisation et outils afin de répondre aux enjeux sont présentés

Les différents degrés de mutualisation :



Les outils de la mutualisation doivent répondre aux enjeux suivants :

OPTIMISATION DES MOYENS/RESSOURCES

- Mettre en place, collectivement de nouveaux services alors même que les communes et l'EPCI n'auraient pas pu le faire de manière isolée
- Améliorer les services existants
- Conforter ou pérenniser certains services publics de proximité
- Dégager des marges de manœuvre et redéployer des moyens au bénéfice des politiques publiques

EXPERTISE AMELIOREE

- Professionnaliser et sécuriser les opérations complexes (marchés publics, gestion des carrières, urbanisme et droit des sols, ingénierie,...)
- Valoriser l'expertise technique des agents
- Engager une démarche GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences) partagée

SOLIDARITE

- Conforter la solidarité intercommunale et le maillage du territoire
- Partager les savoir-faire entre collectivités voisines
- Faire converger certaines politiques publiques
- Construire une administration originale qui cherche à respecter la singularité de chacun

Tout en rappelant que l'adhésion à une action de mutualisation est « à la carte », à la différence de du transfert d'une compétence qui s'impose toutes les communes membres, 8 actions potentielles sont proposées :



Les conseillers communautaires adoptent à l'unanimité le projet de schéma de mutualisation des services.

Son approbation définitive est subordonnée à l'expression de l'avis des conseils municipaux dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission aux communes membres. A défaut de délibération dans ce délai pour exprimer un avis, l'avis de la commune concernée est réputé favorable.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 22 heures en indiquant que des conseils communautaires sont prévus le 06 avril 2016 (orientations budgétaires) et le 12 avril 2016 (pour le budget général approbation du compte de gestion 2015, vote du compte administratif 2015, vote du budget 2016).